

CONSEIL MUNICIPAL du 13 avril 2017 à 20 h

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE

L'an deux mille dix sept, le 13 avril, à vingt heures
Le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice et Cameyrac,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Jaguenaud, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2017

Etaients présents :

M. Jaguenaud, Maire – Mmes et MM. : Poncelet, Courtazelles, Taudin, Laurisse, Da Costa Adjoints – Mmes et MM. : Bonnamy, Desalos, Ornon, Quintal, Gratia, Deschamps, Barbin, Lavigne, Medevielle, Jolly, Pulcrano, Grenet, Mazuque, Magri, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : M. Seigneur à M. Courtazelles, Mme Jauregui à Mme Taudin, M. Budis à Mme Magri, Mme Philippe à M. Gratia

Absents excusés : M. Lambert, Mme Meudan, Mme Rouxel

Assistait à la séance : néant

Mme BONNAMY a été désignée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 16 mars 2017 ayant été adressé aux membres du conseil municipal et aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

1. Décisions budgétaires : Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2016, et présentation du budget primitif 2017 :

Monsieur Laurisse, adjoint chargé des finances, présente les comptes et le projet de budget pour 2017, qui peuvent se résumer ainsi, la colonne budget 2016 indiquant le total du budget et des décisions modificatives intervenues en cours d'année.

Section de Fonctionnement

	Budget primitif 2016	Compte administratif 2016	Budget primitif 2017
Dépenses de gestion courante	2 840 905,15	2 597 934,69	2 900 486,12
Charges financières	90 730,00	89 979,56	83 925,26
Charges exceptionnelles	2000,00	95,85	2 000,00
Dépenses d'ordre	364 898,00	400 223,78	399 547,32
Total des dépenses	3 298 533,15	3 088 233,88	3 385 958,70
Recettes réelles de l'exercice	2 972 462,60	3 375 801,69	2 963 662,00
Recettes d'ordre	26 890,85	21 890,85	35 000,00
Résultat de fonctionnement reporté	299 179,70	299 179,70	387 296,70
Total des recettes	3 298 533,15	3 696 872,24	3 385 958,70

Section d'investissement

	Budget primitif 2016	Compte administratif 2016	Budget primitif 2017
Restes à réaliser	157 679,51	550 012,02	550 012,02
Dépenses d'équipement	1 304 673,00	682 624,47	799 814,00
Dépenses financières	235 328,00	235 327,12	247 865,00
Dépenses d'ordre	23 330,85	64 785,10	35 000,00
Total des dépenses	1 721 011,36	1 532 748,71	1 632 691,02
Reste à réaliser		149 354,00	149 354,00
Recettes d'équipement	433 800,13	569 231,24	310 596,00
Recettes financières	586 844,59	297 007,69	426 733,29
Recettes d'ordre	366 338,00	128 929,53	399 547,32
Solde d'exécution positif reporté	334 028,64	334 028,64	346 460,41
Total des recettes	1 721 011,36	1 478 551,10	1 632 691,02

Monsieur Laurisse assure la présidence du conseil municipal pour le vote et comme le prévoit la loi, Monsieur JAGUENAUD, Maire qui a assuré la gestion 2016, quitte la séance.

Le compte administratif de Monsieur Jaguenaud, maire en 2016 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion de Monsieur le Receveur est identique au compte administratif et propose de l'approuver. Le compte de gestion de Monsieur le Receveur est adopté à l'unanimité.

2. Affectation du résultat 2016 :

Après avoir approuvé le compte administratif, il doit être décidé d'affecter en section d'investissement, une partie du résultat de la section de fonctionnement, ce qui avait été prévu dans le budget de l'exercice 2016, comme suit : 1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédent de fonctionnement capitalisé » : 221 341,66 €, et 2°) le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 387 296,70 €.

Le conseil municipal approuve cette proposition, à l'unanimité.

3. Budget primitif 2017, et subventions aux associations :

Monsieur Laurisse indique que malgré les fortes contraintes budgétaires, les subventions aux associations ont été maintenues.

Associations	Budget 2017	Associations	Budget 2017
ARESC	510,00	CRE'ART	610,00 €
Anciens Combattants	480,00 €	Croix Rouge	350,00 €
Association piégeurs	300,00 €	Free rider club V.T.T.	640,00 € 490,00 €
Chœur des copains	190,00 €	Jeunes sapeurs pompiers	360,00 €
Club de pétanque	400,00 €	Joyeuse Sport	13 120,00 €
Club des amis du 3ème Age	520,00 €	Sélections sportives (athlétisme)	560,00 €
Comité des fêtes	1 040,00 €	La rue des jeux	210,00 €
Médaillés militaires	50,00 €	Les Archers	600,00 €
Nordic Vitalité	130,00 €	Musicum St Sulpicien	510,00 €
Patchwork	390,00 €	Parents d'élèves les p'tits	420,00 €
Prévention Routière	80,00 €	Secours Catholique	120,00 €
Restaurants du Cœur	120,00 €	Secours populaire	350,00 €
Saint Sulpice Loisirs	810,00 €	Société de chasse Saint Hubert	1 400,00 €
Demandes exceptionnelles	1010,00 €	Théâtre Animé	230,00 €
TOTAL Général			26 000,00 €

M. le Maire rappelle que les locaux mis à disposition des associations, et l'ensemble des frais y compris d'entretien sont pris en charge par la commune.

Les membres du conseil municipal qui sont présidents des associations aidées par la commune ne prennent pas part aux votes concernant leur association.

Les subventions aux associations 2017 sont approuvées à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la contraction d'un prêt de 290 000 € pour financer les investissements 2017.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2017 exposé ci-dessus de l'exercice.